



Assemblée générale

AG/PAL/1276

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien**
353^e séance - matin

LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN RÉACTIVE

SON GROUPE DE TRAVAIL POUR RENFORCER SA COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Il approuve la demande d'admission de la Bolivie comme membre du Comité, qui sera soumise pour décision à l'Assemblée générale

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a, ce matin, examiné la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique. Le Comité a notamment examiné le début hier, lundi 29 juillet, à Washington D.C., des négociations directes entre les représentants de l'État de Palestine et Israël, grâce aux efforts du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry.

Le Comité a aussi approuvé la demande d'admission déposée par la Bolivie, qui veut devenir État membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que la demande d'accréditation de cinq organisations de la société civile auprès du Comité. Il a pris note du rapport sur la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui s'est tenue à Beijing, en République populaire de Chine, les 18 et 19 juillet 2013. Le Comité a également examiné le point de son ordre du jour relatif aux « Recommandations tendant à renforcer la coopération du Comité avec les organisations de la société civile - Réactivation du Groupe de travail du Comité », qui figure dans le document de travail numéro 4, portant sur le mandat du Groupe de travail.

Concernant cette question, M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité, et Représentant permanent du Sénégal auprès des Nations Unies, a rappelé aux délégués que les recommandations faites par le Bureau pour le renforcement* de la coopération entre le Comité et les ONG étaient contenues dans les documents de travail remis pour la préparation de la réunion de ce jour. Au premier rang de ces recommandations figure celle ayant trait à la reconstitution du Groupe de travail du Comité afin qu'il devienne une plateforme d'échange avec la société civile et qu'il puisse guider les activités de la Division des droits des Palestiniens à destination du public.

Le Comité a approuvé le projet de mandat de son Groupe de travail contenu dans le document de travail numéro 4, tel qu'amendé oralement. Malte, qui avait déjà dirigé le Groupe lors de sa création en 1977, a exprimé le souhait d'assumer de nouveau cette charge. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était d'autre part saisi de la question de l'accréditation** de cinq ONG de la société civile auprès du Comité. Ayant conclu, après leur examen, que les candidatures des cinq ONG concernées remplissaient tous les critères d'admission, le Comité a décidé de les accréditer.

Dans sa déclaration liminaire, M. Abdou Salam Diallo a rappelé qu'en juin 2013, Israël a annoncé la construction de 1 000 logements dans les colonies d'Itamar et de Bruchin en Cisjordanie. En outre, Israël continue de détenir environ 5 000 Palestiniens, dont des enfants. Le Président a aussi fait état du rapport d'une ONG palestinienne dans lequel l'ONG fait savoir qu'au cours des six premiers mois de l'année 2013, 1 790 Palestiniens ont été arrêtés par des soldats israéliens, et que 16 Palestiniens ont perdu la vie sous le feu des militaires israéliens.

Le Président du Comité a aussi signalé la directive émise par la Commission européenne le 19 juillet, dans laquelle la Commission stipule que les agences de l'Union européenne ne pourront plus financer des entités liées aux colonies israéliennes en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et sur le plateau du

Golan. M. Diallo a en outre rappelé la reprise des négociations directes entre Israël et la Palestine grâce aux efforts déployés par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry.

Dans son intervention devant le Comité, M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine, a déclaré qu'Israël doit respecter ses engagements internationaux et donner une chance aux négociations qui ont débuté hier soir. Israël doit également permettre à ces négociations de déboucher sur une paix durable et sur la solution à deux États, a souligné M. Mansour. Les bases des négociations restent les mêmes; à savoir le respect des frontières existant avant le conflit de 1967, la libération de prisonniers palestiniens capturés avant les Accords d'Oslo, l'arrêt des implantations de colonies, et la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale.

L'Ambassadeur Mansour a ajouté que les Palestiniens se sont toujours montrés responsables et ont agi avec souplesse. Mais depuis quelques temps, les dirigeants palestiniens ont décidé de suspendre, pendant une certaine période, certaines questions concernant notamment l'adhésion de la Palestine à des organisations internationales. Ces différentes questions ne sont cependant pas forcément liées, a expliqué M. Mansour.

M. Mansour a aussi indiqué que le début, hier, et ce matin, à Washington des négociations est de nature procédurale, car portant sur le calendrier et les lieux des négociations. Une fois un accord sur ces sujets acquis, ce qui sera probablement le cas aujourd'hui en fin de journée, on entrera alors dans le vif du sujet pour voir si « Israël est réellement décidé à négocier avec nous ou s'il va continuer ses implantations de colonies, notamment à Jérusalem-Est », a dit M. Mansour.

« Nous traversons une période délicate », a poursuivi l'Observateur permanent de l'État de Palestine. « C'est peut-être la dernière chance qui se présente aux deux parties en ce qui concerne la solution à deux États », a-t-il averti. S'agissant de la décision prise récemment par l'Union européenne, il a estimé que « c'est peut être l'un des pas les plus fondamentaux qui pouvait être franchi pour obliger Israël à respecter ses engagements internationaux ».

M. Mansour a ensuite averti que « si les négociations actuellement en cours devaient échouer parce qu'Israël refuse de respecter ses engagements internationaux, on devrait alors imaginer des mesures pour contraindre ce pays à se conformer à ses engagements internationaux et à les respecter ». À cet égard, le récent refus d'Israël de permettre à un envoyé de l'Union européenne de visiter le Territoire palestinien occupé est un signal avant-coureur négatif quant à l'issue des négociations en cours, a-t-il dit avec préoccupation.

« Nous attendons d'Israël qu'il se retire du Territoire palestinien occupé et des territoires arabes pour permettre la solution à deux États. L'occupation n'est acceptée ni par le peuple palestinien ni par la communauté internationale. Il faut aussi qu'Israël accepte que nous négociions en tant que représentants du peuple palestinien. Si Israël entre dans ces discussions comme il l'a fait durant les années précédentes, les cyniques et les sceptiques auront alors raison. Il faut plutôt que cela ne soit plus le cas », a exhorté l'Observateur permanent de l'État de Palestine en concluant son intervention.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu, les 18 et 19 juin à Beijing, en Chine, la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne. Le Vice-Président du Comité, M. Rodolfo Reyes Rodriguez, de Cuba, a présenté un résumé des principaux temps forts de la Réunion. Celle-ci a eu pour thème « La relance de l'engagement international collectif en faveur d'une solution à deux États au conflit israélo-palestinien », et a vu la participation de 56 gouvernements d'États Membres, de deux organisations intergouvernementales, de deux entités du système des Nations Unies, de plusieurs dirigeants de haut niveau de la Chine, ainsi que de représentants de la société civile.

Dans son allocution d'ouverture, le Ministre-assistant des affaires étrangères de la Chine, M. Ma Zhaoxu, a mis en exergue la proposition en quatre points qui avait été mise en avant par le Président de la République populaire de Chine, M. Xi Jinping, lors des visites effectuées par le Président palestinien, M. Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, M. Benyamin Netanyahu, à Beijing au cours du mois de mai 2013.

Dans un message adressé à l'occasion de la Réunion, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, s'est, quant à lui, dit encouragé par les efforts renouvelés entrepris par les États-Unis et la Ligue des États arabes en demandant aux parties d'adopter des mesures destinées à rétablir la confiance mutuelle et d'éviter toute action qui viendrait saper les efforts en cours, notamment toute poursuite de construction de colonies de peuplement.

Le Vice-Président du Comité a souligné qu'au cours de la Réunion de Beijing, les différents intervenants avaient appelé à « offrir du temps » aux efforts diplomatiques en cours et avaient aussi exhorté la communauté internationale à poursuivre son aide et son assistance aux Palestiniens. Le

rapport complet des discussions qui ont eu lieu au cours des séances plénières de cette Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne sera disponible très prochainement, a précisé M. Rodriguez.

Ce matin, concernant la réponse positive du Comité à la demande de la Bolivie qui souhaitait en devenir membre à part entière, le Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'ONU, M. Sacha Llorentty Soliz, s'est dit honoré de pouvoir suivre de plus près « l'une des luttes les plus importantes pour l'humanité en ce XXI^e siècle ». « Ce qui est en jeu, c'est une nation, un État et un peuple soumis de l'oppression, à la colonisation et aux châtiments collectifs. C'est aussi la paix, la liberté et l'autodétermination des peuples qui sont en jeu dans la région du Moyen-Orient », a-t-il insisté en concluant son intervention en s'exclamant « Vive la Palestine! », puis en s'excusant de ne pas respecter le protocole.

L'arrivée de la Bolivie comme nouveau membre du Comité, qui devrait d'abord être entérinée par une décision de l'Assemblée générale, a été saluée par le représentant de Cuba et Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, par l'Observateur permanent de l'État de la Palestine auprès de l'ONU, et par le représentant de la Turquie. Ce dernier a émis l'espoir que la reprise des négociations entre les parties puisse aboutir à la satisfaction des aspirations légitimes des Palestiniens et à ce que le drapeau de cet État de Palestine flotte devant le Siège des Nations Unies.

La prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sera annoncée dans le *Journal de l'ONU*.

** À ce jour, 830 organisations sont accréditées auprès du Comité, 99 ont le statut d'observateur, et un plus grand nombre sont inscrites sur la liste de diffusion de la Division des droits des Palestiniens.*

*** Les cinq organisations de la société civile suivantes ont été accréditées auprès du Comité: El Bureij Rehabilitation Society (de la bande de Gaza) en tant qu'observateur; Society for Development & Community Empowerment- SDCE (du Nigeria); Himalayan Consensus Institute (de Hong Kong, en tant qu'observateur); Perdana Global Peace Foundation (de la Malaisie); et US Federation for Middle East Peace- USFMEP (de New York, États-Unis).*

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel